Image not found or type unknown

Recouvrement amiable Intrum Justitia

Par **BigTom**, le **30/04/2012** à **13:53**

Bonjour a tous,

Voilà je m'explique. Je devais la somme de **50 euros à Canal** + pour la résiliation de mon contrat. J'avais 1 mois (à partir du 3 mars 2012). Vu mes finances serré j'ai attendu 1 mois pile pour envoyer mon chèque (date de l'envoi le 3 avril 2012).
Je reçois donc le 20 avril 2012 une lettre (datant du 13) de Intrum Jsutitia me demandant 58 Euros (Canal + et les frais de quittance. Immédiatement pour ne pas avoir de problème je vérifie mon compte pour voir si Canal + a encaissé mon chèque ou pas. Canal + ne l'a pas encaissée je fais donc un 2eme chèque pour éviter tous litige.
Entre temps je reçois une 2eme lettre datant du 24 avril 2010 une relance d'Intrum Justitia.
Aujourd'hui je vérifie mon compte bancaire et "Ooh surprise" je m'aperçois que Canal + a comme par hasard débité mon chèque le 29 avril 2012 et aujourd'hui un débit de 58euros de la part de Intrum Justitia.
Je regrette de ne pas avoir fait annulé mon 1er chèque mais cela faisait déjà quasiment un an que j'étais en litige avec Canal + pour la date de clôture de mon contrat, alors j'ai voulu que cette histoire ce termine enfin...
Bref, je voulais savoir que puis-je faire comme demande? A qui dois-je demandé le remboursement et comment?
Je voulais aussi savoir si c'est normal que Canal + et Intrum Justitia ne propose pas de numéro de téléphone gratuit où les joindres?

Merci d'avance pour votre aide et si vous avez la moindre question n'hésitez pas.

Cordialement Thomas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés